

PRÉFÈTE DU PAS-DE-CALAIS

PRÉFECTURE

**DIRECTION DES POLITIQUES INTERMINISTÉRIELLES
BUREAU DES PROCÉDURES D'UTILITÉ PUBLIQUE ET DE L'ENVIRONNEMENT**

COMMUNE DE WIMEREUX

**PROJET DE MODIFICATION DU TRACÉ
DE LA SERVITUDE DE PASSAGE DES PIÉTONS SUR LE LITTORAL**

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Le public est prévenu qu'en application du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique et en exécution d'un arrêté préfectoral du 10 novembre 2015, une enquête publique portant sur le projet de modification du tracé de la servitude de passage des piétons sur le littoral de la commune de WIMEREUX, aura lieu en mairie de WIMEREUX, pendant 22 jours consécutifs, du lundi 30 novembre 2015 au lundi 21 décembre 2015 inclus.

Monsieur Jean-Paul DANCOISNE, retraité de la gendarmerie nationale, est désigné en qualité de commissaire enquêteur.

Pendant la durée de l'enquête, les intéressés pourront prendre connaissance du dossier d'enquête, comprenant les pièces exigées au titre du code de l'urbanisme, en mairie de WIMEREUX, aux jours et heures habituels d'ouverture au public. Ils pourront soit consigner leurs observations sur le registre qui y sera ouvert à cet effet, soit les adresser par écrit au commissaire enquêteur en mairie de WIMEREUX (Place Albert 1^{er} - 62 930).

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public, en mairie de WIMEREUX, pour recevoir ses observations :

- le lundi 30 novembre 2015 de 9h00 à 12h00 ;
- le samedi 5 décembre 2015 de 9h00 à 12h00 ;
- le mercredi 16 décembre 2015 de 14h00 à 17h00 ;
- le lundi 21 décembre 2015 de 14h00 à 17h00.

A l'issue de l'enquête, le commissaire enquêteur disposera d'un délai d'un mois pour rendre son rapport relatif au déroulement de l'enquête et énonçant ses conclusions motivées, en précisant si elles sont favorables ou non à l'opération projetée.

Une copie de ces documents sera déposée en mairie de WIMEREUX et en préfecture du Pas-de-Calais (DPI/BPUPE/SUP) pour y être tenue à la disposition du public. Elle sera également disponible sur le site internet de la préfecture du Pas-de-Calais (www.pas-de-calais.gouv.fr), à la rubrique suivante : « Publications / Consultation du public / Enquêtes publiques / Déclarations d'utilité publique – Expropriations / WIMEREUX – Modification du tracé de la servitude de passage des piétons sur le littoral. »

Toute personne physique ou morale intéressée pourra en demander communication en s'adressant à la Préfète du Pas-de-Calais (DPI/BPUPE/SUP).